



L'association FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY est présente sur les questions de SECURITE .

## CHARTE DE BONNE CONDUITE 77

**Sept auto-écoles, sur les 280 que compte la Seine-et-Marne ont déjà signé la charte Bonne conduite 77 (©RSM77/E.C/ Fotolia)**

**C'est une première en France, selon la préfecture de Seine-et-Marne. Les représentants de sept auto-écoles du département ont signé, mercredi 23 novembre, la charte Bonne conduite 77, proposée par l'État via la Sécurité routière. Un document signé en préfecture qui prévoit un suivi tant pour les conducteurs néophytes que pour les professeurs, par le biais d'une formation continue.**

### Conditions optimales

Cette charte est un premier pas pour les moniteurs qui, depuis longtemps, souhaitent une action afin de revaloriser la profession. Autre ambition garantir à ceux qui souhaitent passer le permis de le faire dans des conditions optimales, avec un enseignement de qualité, mais également la certitude d'acquérir les bases nécessaires à une conduite responsable.

*« Notre travail c'est de sauver des vies, de donner la conscience à la responsabilité que l'on a vis-à-vis de l'autre quand on est au volant, a martelé Jean-Luc Marx, le préfet de Seine-et-Marne. Les accidents sont trop souvent dus aux comportements des conducteurs. » Et en Seine-et-Marne, le bilan de l'accidentologie plaide en sa faveur.*

Depuis le mois de janvier, 70 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Autre élément annoncé, une hausse du nombre d'accidents sur les routes avec 770 accidents depuis le début de l'année contre 713 sur la même période en 2015. Côté impact, ils ont fait 982 blessés dont 324 ont dû être hospitalisés.

« Des chiffres terribles mais qui correspondent globalement à ceux de la moyenne nationale », a-t-il poursuivi. Ainsi, cette charte doit être un outil permettant d'insister sur la formation. « L'idée première a été de créer un outil de travail capable d'améliorer la formation des conducteurs mais aussi celle des formateurs », souligne

José Hamme, le référent de la charte auprès de la direction départementale des territoires (DDT).

### Performances

Et d'ajouter : « La démarche vise à reconnaître les établissements d'enseignement de conduite automobile les plus performants et les plus engagés en matière de qualité de formation. »

Les établissements signataires recevront un label – valable deux ans – distribué par une commission composée de représentants d'auto-écoles, de la Sécurité Routière, de l'association FAMILLES DE FRANCE, et d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). Un échange « gagnant-gagnant » dans la mesure où le passage du permis représente un coût auquel doit correspondre une formation de qualité.

Aussi, les élèves ne seront présentés à l'examen pratique de la conduite qu'après une évaluation de compétences « pour le mettre dans les meilleures conditions pour réussir. » Toutes les auto-écoles qui signeront cette charte de bonne conduite seront ainsi visées par des contrôles afin de vérifier la formation dispensée mais aussi permettre aux professionnels de se former de la meilleure manière possible.

#### Les auto-écoles signataires

Sept auto-écoles ont déjà paraphé la charte. Il s'agit de l'ECF de Saint-Soupplets, l'auto-école Les Caraïbes de Lagny-sur-Marne, La Chatelaine au Châtelet-en-Brie, l'auto-école Pilote de Saint-Fargeau-Ponthierry, Soca à Avon, le CER à Nemours et l'auto-école de Crécy-la-Chapelle. D'autres signatures sont en cours, une quarantaine sur les 280 auto-écoles recensées en Seine-et-Marne